

***Système de fonctionnement du Sa Se dit pronominal  
dans les productions, des étudiants de français  
1<sup>ère</sup> langue étrangère***

**BOUHADIBA Lelloucha**  
(Université d'Oran)

**Résumé**

Cet article s'inscrit dans une perspective didactique et pédagogique quant à l'enseignement de la grammaire et à plus forte raison celui des systèmes et des sous systèmes pronominaux en situation de communication orale ou écrite. L'objectif est de démontrer, de comparer et d'analyser les différents fonctionnements et les constructions du Se (dit pronominal par les grammaires traditionnelles et les grammaires scolaires) dans les productions écrites des étudiants de français. Nous procéderons à un éclairage inhérent à la terminologie du Sa Se en tant que notion grammaticale (clitique, enclitique, proclitique) afin de démontrer la nécessité d'une terminologie précise qui recouvre les aspects syntaxique et sémantique de Se pronominal. Nous nous intéressons également à l'utilisation qu'en font les étudiants algériens en cursus de licence de français et ce, à partir de l'analyse de constructions erronées pour démontrer la fossilisation du Sa Se dans les pratiques langagières et dans les productions écrites de nos étudiants.

**1. Les grammaires linguistiques au XX<sup>e</sup> siècle**

Le mot « grammaire » a plusieurs acceptions à savoir : de la compétence, implicite et non conscientisée, qui permet aux locuteurs, dans leur langue maternelle, de parler et de

comprendre ce qu'on leur dit Ce qu'ils lisent, jusqu'aux représentations savantes d'une langue.

Aux cours des siècles, théories et savoirs se sont accumulés, parfois contradictoires en matière de terminologie

La grammaire scolaire, celle que nous apprend l'école, n'est que l'une d'entre elles, fragmentaire et souvent disparate, en fonction des grammaires qu'elle diffuse et applique, pour permettre aux élèves d'améliorer lecture et écriture. Les grammaires d'inscription linguistique elles visent à décrire, voire expliquer, toutes les composantes qui forment une langue et rendent compréhensible et véridique la représentation qu'elles en construisent.

*Parallèlement, et en rupture avec ce type de savoir*

*(l grammaire traditionnelle), se développait une véritable discipline autonome, attentive à la définition de son objet, soucieuse de promouvoir un appareil conceptuel, des principes méthodologiques et des procédures d'analyse avec les exigences de rigueur et de cohérence qui sont familières à la plupart des sciences modernes : la linguistique.<sup>1</sup>*

Pendant les années glorieuses de l'après- guerre, nous rappelle J.C. Chevalier dans son histoire de la grammaire française, pp. 18- 125, le structuralisme, théorie dominante en Europe et aux Etats-Unis, atteint peu la France où se maintient le poids de la tradition. Les changements se feront lentement tout d'abord, le maelström de 1968 donnant un formidable élan au renouvellement des théories dont la linguistique devient un modèle. C'est surtout par la pratique que l'innovation se

---

<sup>1</sup> G. Petiot : Grammaire et linguistique, ed. Arnauld Colin. Sedes Her. p. 176

développe aux niveaux scolaire et universitaire (la démocratisation de l'enseignement apportant un nouveau et profond bouleversement.

Dans les années 50, des linguistiques élaborent sur des bases statistiques un « français fondamental », destiné à l'enseignement du français comme langue étrangère. Entre 1959 et 1969, environ dix revues sont créées, consacrées aux publics en expansion que sont élèves et étudiants, répandent des modèles nouveaux d'analyse. N. Chomsky et la grammaire générative transformationnelle (GGT) font en France une entrée tardive, mais spectaculaire.

On peut parler de plusieurs grammaires linguistiques, car les approches théoriques et méthodologiques sont plurielles, comme dans toute discipline scientifique.

Les grammaires linguistiques ont pour visée de décrire les langues et leurs variétés autrement dit d'en analyser les structures (les organisations) pour en dégager des règles, c'est -à-dire des modèles, permettant de rendre compte des emplois réalisés, or toute approche normative a pour objet d'étude la langue extraite d'énoncés réalisés:

Elles se fondent donc sur l'observation, la pratique et l'analyse en mettant en œuvre des méthodologies explicites et généralisables.

- La validation des modèles qu'elles construisent engage de nouvelles analyses.

- Leur objet d'étude est les différentes composantes de la langue et surtout les relations qu'elles entretiennent entre elles.

Explicites, scientifiques dans leurs procédures, elles ont pour objectif de rendre compte de façon cohérente et fondée les fonctionnements d'une langue, voire de dépasser la description exhaustive pour parvenir à l'explication de ce qu'est « la

langue. Leur ambition, et bien souvent leur méthodologie, dépassent celles des autres grammaires.

## **2. Règles syntaxiques / Lois syntaxiques**

La notion de lois syntaxiques reflète l'aspect naturel du fonctionnement d'une langue. Contrairement à la notion de **lois**, la notion de **règle** fait référence à l'aspect conventionnel des choses. Souvent, dans les cas particuliers, l'application de la règle syntaxique se heurte à une contrainte ou à un obstacle qu'il est difficile de lever ou de contourner sans faire appel à une théorie annexe ou à l'interdisciplinarité. Souvent, là où la règle syntaxique est impuissante, le recours à la loi syntaxique naturelle provoque chez le chercheur le plaisir de la découverte, car son travail consistera à mettre au jour le mécanisme de fonctionnement de cette loi. L'attitude donc de l'analyse est scientifique, objective et rentable.

Une telle étude, aboutirait à la découverte et à la classification de ces lois qui reviendrait à dire que chaque exemple présente sa particularité et qu'il y aurait autant de cas que de lois syntaxiques

La découverte de ces lois permet d'explicitier certains phénomènes qui échappent aux règles conventionnelles, elle permet aussi de recenser ces lois et de procéder à leurs classifications.

Ceci nous incite à dire que nous pouvons arriver à la même conclusion que celle de M. Gross pour le verbe.

Contrairement aux règles conventionnelles dont l'application consiste à vérifier la règle et son caractère descriptif, les lois syntaxiques par le fait qu'elles déterminent le fonctionnement interne de la langue, seront des outils conceptuels pouvant servir l'apprentissage d'une langue et contribuer à développer une compétence de communication tout en maniant les mécanismes de fonctionnement.

### **3. Les pronoms personnels**

L'aspect historique et évolutif des pronoms sont deux paramètres intéressants à exploiter, cependant l'étude s'inscrivant dans une perspective synchronique, l'aspect historique (perspective diachronique) sera exploitée de manière un peu superficielle, dans la mesure où elle paraît comme étant une variante et non l'objet d'étude en question. La liste des pronoms personnels telle que présentée par les grammaires dites classiques et/ ou traditionnelles est comme suit :

*Je, tu, nous, vous, il, elle, lui, te, toi, soi, moi, se, leur, en, et y.*

Les deux derniers étant d'origine adverbiale.

En règle générale, on attribue les définitions suivantes aux pronoms dits personnels :

« Les pronoms personnels désignent un objet en référence à la personne du locuteur »<sup>2</sup>.

Les formes des deux premières personnes (singulier et pluriel) qui désignent des participants s'opposent à celles de la 3<sup>ème</sup> personne qui désigne un tiers. Les formes varient aussi avec l'emploi grammatical selon un critère phonique ou purement fonctionnel. Souvent, une forme tonique s'oppose à une atone sujet et aux formes compléments<sup>3</sup>.

De telles définitions laissent transparaître la primauté que l'on donne à la forme au détriment du fonctionnement. Jaques Popin<sup>4</sup>, parlera de nominaux tels que : je, me, moi qui désigne son interlocuteur tu, te, toi. Et les représentants (pronoms personnels de la 3<sup>ème</sup> personne) qui peuvent représenter l'animé dans la narration aussi bien que le non animé.

---

<sup>2</sup> - Frédéric Décoffre : *Eléments de linguistique française* p 156.

<sup>3</sup> Frédéric Deloffre, *ibid*, p. 156.

<sup>4</sup> Jaques Popin : *Précis de grammaire fonctionnelle* p 95-96.

Historiquement parlant, Deloffre avance que les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> s'opposent à la 3<sup>ème</sup> personne non réfléchi de par leur forme et leur emploi. Et que : **Je, tu, nous, tous, me, moi, te, toi** tiennent des pronoms personnels latins.

Par contre, le pronom personnel de la 3<sup>ème</sup> personne non (réfléchi), pronoms français, est emprunté au démonstratif *il*.<sup>5</sup>

A. Jespersen, dans son ouvrage : Philosophie de la grammaire, ressort la correspondance qui existait généralement entre personne notionnelle et personne grammaticale. Il explique que « le pronom **je** est la forme verbale correspondante lorsque le locuteur parle effectivement de lui-même. Cependant, dit-il, il n'est pas rare que cette correspondance ne soit pas respectée, il arrive que le locuteur emploie des expressions à la 3<sup>ème</sup> personne qui se substitue à je, et ce sur un ton un peu respectueux et / ou ironique ».

Exemple : '*Votre aimable serviteur est à votre disposition*' qui suppose : Je suis à votre disposition.

Joëlle Garde Tamine dans son ouvrage intitulé : La grammaire et la syntaxe<sup>6</sup>, distingue les pronoms représentants et les pronoms substitués: *L'homme entra dans la pièce, il portait un chapeau mou.*

Des pronoms nominaux qui ne reprennent rien et qui peuvent appartenir à une classe autre que celle des pronoms personnels :

*Certains l'aiment chaud.* Ce qui suppose eux l'aiment chaud. En ce qui concerne l'appellation pronom personnel, Joëlle Tamine affirme que cette étiquette est en fait trompeuse dans la mesure où elle laisse supposer que tous sont des substitués, ce qui n'est pas vrai des personnages du dialogue **Je** et **Tu** ou du

---

<sup>5</sup> A. Jespersen, philosophie de la grammaire p 304.

<sup>6</sup> J. Tamine : grammaire et syntaxe p 124.

II des unipersonnels et le terme personnel renvoie à une personne alors que ils ou elles / il / elle peuvent aussi renvoyer à des objets.

#### 4. Le pronominal « se » et le verbe servir

De notre corpus, nous avons relevé la production suivante où l'emploi pronominal relève d'une structure qui à priori n'est pas naturelle.

- C1 \* à quoi « se ser » cette communication.<sup>7</sup>Construction erronée

Dans C 1, le verbe « servir » est construit à la forme pronominale. Dans la langue, le verbe « servir » construit en transitivité directe, admet  $N^1 \mid \mp \text{humain} \mid$ .

« servir » servez la dame

$N^0 \text{ V } N^1 \mid + \text{humain} \mid$ .

Elle en profitait pour servir un excellent plat (V. Hugo) de poissons.

$N^0 \text{ V } N^1 \mid \begin{array}{l} -\text{hum} \\ +\text{concret} \end{array} \mid$

Le verbe « servir » a la possibilité de se construire en double structure directe / indirecte ou doublement indirecte, avec la possibilité de construction en sous structures de ces structures doubles. Le verbe « servir » peut se construire à la forme pronominale réfléchie).

*A table, servez- vous !*

Ce même verbe admet à la forme pronominale l'association de la préposition 'de' avec N2 ayant pour sens l'utilisation d'un moyen pour se servir.

*Il se sert d'un couteau.*

Pour analyser C1, situons-le dans son contexte.

---

<sup>7</sup> Enoncé intégral relevé d'une production d'étudiant.

C1 est extrait d'un essai littéraire sur l'engagement de l'écrivain M. Haddad, auteur algérien d'expression française. Le contexte de C 1 est :

Nous les êtres humains, nous communiquons, puisque nous avons besoin de changer nos idées. La construction erronée étant \*Mais à quoi se sert cette communication qui existe même au niveau de la littérature?

Un autre exemple :

\*Cette communication par de « la » désir de savoir et de connaître.

Dans la langue, le verbe «se servir», forme pronominale, a deux possibilités de constructions:

- Se servir - servir soi même, action réfléchie avec  $N^0$  et  $N^1$  même actant- valeur syntaxique de  $SE = N^1$
- Se servir de - où l'action suppose un moyen d'utilisation pour « se servir ».

Si dans le premier cas (se servir) l'action réfléchie se vérifie par soi-même, lui-même (Il sert soi- même+ lui-même) = il se sert.

Par contre, dans le deuxième cas, l'introduction de soi-même ou de lui-même aboutit à un énoncé inacceptable, voire même une aberration.

Il se sert d'un couteau pour nettoyer le plateau.

- Il sert (+soi- même + lui- même) d'un couteau.

Ceci démontre que « se » dans ce dernier cas n'a ni de valeur syntaxique égale à  $N^1$  ni de valeur réfléchie.

On pourrait le considérer (selon G. et R. Lebedois) comme représentant emphatique du sujet. Il ne fait pas autre chose que de le souligner avec insistance.

Dans la production de l'écrivain (C1) le verbe pronominal « se servir » est construit de la manière suivante: \*se servir à ...  
Cette structure du verbe «se servir» n'existe pas en langue.  
« Se servir à, est une construction erronée.

De toutes les propositions avancées par Bernard Haggis, Grevisse, Le Bidois, Boons, Guillet, Leclère, aucune ne nous permet d'identifier « se » dans la construction erronée \*se servir

A titre d'exemple, « se » n'est pas emphatique, car le verbe «se servir» à la forme pronominale, n'entre pas dans la catégorie des verbes où 'se' a une valeur emphatique. De plus, 'se' n'a pas la possibilité de permuter avec me, te, etc. Toutefois, la forme non pronominale existe (se servir / servir). Utilisé dans cette forme le verbe 'servir' accepte l'association de la préposition qui suppose une utilité. On peut supposer que la construction erronée du verbe 'servir' (\*se servir à ) est due à une confusion de deux structures du verbe 'servir' à savoir : 'servir à / 'se servir de'

Le verbe 'servir' admet les prépositions (à, de, pour) et construit son complément indirect en 'de'<sup>8</sup> et admet N+ |*-hum*| et construit son complément indirect avec (auprès de)<sup>9</sup>.

Les deux structures du verbe 'servir' : 'servir à' / 'se servir de' ont, sur le plan sémantique, un point commun : tous les deux supposent une utilisation.

---

<sup>8</sup> M. Gross : Méthodes en syntaxe. Table 18, p.386.

<sup>9</sup> M. Gross : Ibid. Table 19, p. 388.

Mais le sens dans ce cas- là ne commande pas la syntaxe.

En effet, sur le plan formel, ces deux structures diffèrent : se ‘servir de’ accepte la forme pronominale, (sens réfléchi et / ou réciproque) et  $N^0$  |+hum|=  $N^1$ . *Il se sert d’un couteau pour nettoyer le fourneau.*

Se ‘servir de ’ suppose une action et un moyen d’utilisation alors que ‘servir à ’ suppose une utilité. Ceci se vérifie si on adjoint un circonstant exprimant un but, une finalité, une intention.

Il se sert d’un couteau + pour couper le gâteau.

+ pour gratter le sol.

+ pour fixer une vis.

+ pour commettre un crime

Cette machine sert à calculer.

+ pour compter plus vite.

+ pour gagner du temps.

+ pour ne pas se fatiguer

L’adjonction du circonstant avec ‘servir à ’ est non seulement nécessaire mais obligatoire pour la compréhension de l’ énoncé

L’approche contractive, va déterminer les causes et les sources d’erreurs au niveau des productions écrites des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licence de français.

En effet **se** est souvent substitut du pronominal **lui** (PPV) le point commun est leur position au niveau syntaxique l’étudiant se référant ainsi à la notion de 3<sup>ème</sup> personne du singulier

Exemple : il lui demande de partir

\*Il se demande de partir (construction erronée dans la production d’un étudiant)

Dans d'autres cas, 'se' est utilisé avec un verbe souvent à l'infinitif. Ce dernier et selon la norme, n'admet pas d'être pronominalisé dans le contexte en question.

Exemple : \*ils se diffèrent l'un de l'autre (construction erronée)

Pour : ils diffèrent l'un de l'autre. Le verbe différer n'admet pas d'être pronominalisé

L'approche contrastive va déterminer les causes et les sources d'erreurs au niveau des productions écrites des étudiants de licence de français.

En effet, **se** est souvent substitué du pronominal lui ou le ou la (PVP). Le point commun est leur position au niveau syntagmatique; l'étudiant se référant ainsi à la notion de 3<sup>ème</sup> personne du singulier.

Exemple : Il lui demande de partir.

\*Il **se** demande de partir. (Construction erronée)

Dans d'autres cas, il est utilisé avec un verbe souvent à l'infinitif. Ce dernier, selon la norme, n'admet pas d'être pronominalisé dans le contexte en question.

Exemple : \* ils se diffèrent (Construction erronée) l'un de l'autre.

Pour : ils diffèrent l'un de l'autre.

Le verbe différer n'admet pas d'être pronominalisé.

\*nous **se** levons de bonne heure pour prendre l'avion (Construction erronée)

Ici, la source de l'erreur est un problème de référent: **se** réfère à **nous**.

Dans une construction erronée devant un infinitif, nous avons :  
\*Nous l'habitude de **se** lever tôt.(construction erronée)

Les erreurs commises par le **sa**, **se**, soit par omission, soit par généralisation, soit par substitution maladroite ou autre, sont récurrentes à tous les niveaux d'enseignement, du cycle primaire au cycle universitaire. La construction erronée avec **se**

semble s'être forgée, donc fossilisée. En effet à cela s'ajoute un autre phénomène dans la langue arabe classique ou standard les équivalents des pronoms me, te, se, n'existent pas.

***Bibliographie:***

ABELLE, A. : Les nouvelles syntaxes: grammaires d'unification et analyse du français. Ed. Arnaud Collin 327 p. Paris 1993.

ALBERT, H. : Etude de syntaxe expressive en ancien français et français moderne. Thèse 3<sup>ème</sup> cycle, universit de Bruxelles, 1977.

ATTAL, P. : Questions de grammaire, Edition Septentrion, Presses Universitaires, 1999.

BAUDRY Janine et Philippe CARON : Problème de cohésion syntaxique de 1550 à 1720. Edition Pulin, linages 312 pages (l'année ne figure pas sur l'ouvrage).

BERNARD, G. : La transitivité du verbe en français moderne, Université de Renne, octobre 1971.

BLINKENBERG, LA: L'ordre des mots dans la phrase en français. Copenhague, 1928.

BONNARD, H.: « Support grammatical et support sémantique » in Lange Française, N° 21, février, 1974.

BOONS, J.P., A. GUILLET, C. LECLERE : La structure des phrases simples en français, Droz, Genève, 1976.

BOUHADIBA, L. : Système des clitiques et des non clitiques du système verbal. Thèse de doctorat.

FREI, H. : La grammaire des fautes. Slatkine Reprints, Genève, 1971.

GREVISSE, M. : Le bon usage. Edition Duculot, 1980.

GROSS, M. : Méthodes en syntaxe, Paris, Klincknieck, 1976.

JESPERSEN, A.: Philosophie de la grammaire. Collection Gallimard.

POPIN, E. : Précis de grammaire fonctionnelle du français. Nathan Université, avril 1993.

POPIN, J. : Précis de grammaire fonctionnelle du français. Edition Nathan 1993, Paris

PORQUIER, R. : Analyse des erreurs problèmes et perspectives.

Revue Encrages : Actes du colloque de Neuchâtel septembre 1982.

Revue Français dans le monde juillet 1993.

ROMAN, A. : Grammaire de l'Arabe. Presses Universitaires de France 1990. Athan 1972.

ROULET, E. : Théories grammaticales descriptions et enseignement des langues, Paris N.

TOURATIERS, Ch. : Le système verbal français, Description.

WILLEMS, D. : Syntaxe lexicale et sémantique. Les constructions verbales. Thèse de doctorat, Université de Gent, 1981.